

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

## Finances communales

# Les comptes 2025 cachent de vrais soucis

**Qualifié de correct au regard du budget, l'exercice écoulé de la Municipalité de Saint-Imier boucle au compte général avec un déficit légèrement supérieur à un million de francs. Les prévisions, elles, misaient sur un excédent de charges de 763'665 francs. Mais sans les ajustements et corrections apportés au moment du bouclage, la perte serait de plus de 2 millions de francs! Décryptage.**

Les changements d'organe de révision et de responsable de l'administration des finances intervenus l'an passé ont inmanquablement conduit à quelques adaptations comptables, en particulier au niveau des écritures transitoires. L'effet cumulé de ces corrections améliore le résultat de l'exercice d'environ 530'000 francs. Dans le même temps, la dissolution d'une provision de 1'250'000 francs relative à la péréquation financière améliore substantiellement le résultat final.

### Un résultat à replacer dans son contexte

En réalité, sans les modifications apportées lors du bouclage, l'excédent de charges pour le compte général s'élèverait à près de 2'100'000 francs, contre 1'016'936 francs dans les comptes qui seront soumis au Conseil de ville lors de sa séance de juin. A noter que le compte global, qui inclut les financements spéciaux, présente un déficit de 516'351 francs, soit une amélioration de 500'488 francs par rapport au budget.

«Bien que le résultat présenté puisse être considéré comme correct au regard du budget, il convient toutefois de le replacer dans son contexte», précise le Conseil municipal dans le rapport qu'il adresse au législatif. «En effet, durant les cinq premiers mois de l'exercice, aucune dépense ni aucun investissement n'ont pu être engagés en raison de l'absence de budget adopté.»

### Une situation financière précaire

L'an passé, les investissements nets ont ainsi plafonné à 3'775'111 francs. Ce niveau relativement moyen contraste avec les gros investissements consentis ces dernières années, qui ont culminé à près de 8 millions de francs en 2023.

Ces dépenses conséquentes, on le verra plus loin, ne sont pas étrangères à l'endettement trop important de la commune de Saint-Imier et à la situation financière précaire à laquelle elle doit faire face aujourd'hui. On peut retourner les chiffres dans tous les sens, l'analyse des principaux indicateurs financiers arrive toujours à la même conclusion: les voyants sont au

rouge. Comme l'a martelé le député-maire Corentin Jeanneret lors de la conférence de presse de présentation des comptes 2025, il est urgent d'agir.

### **Rentrées fiscales des personnes morales en chute libre**

Depuis 2016, l'endettement total de la Municipalité n'a fait que croître, passant d'un peu plus de 14 millions de francs à près de 36 millions de francs. Durant la même période, les impôts cumulés des personnes physiques et morales n'ont malheureusement pas connu le même sort. D'un peu plus de 14 millions de francs en 2016, ils ont avoisiné les 19 millions en 2021 pour tomber à 12'872'586 francs en 2025. C'est le montant le plus bas des dix derniers exercices, alors que le budget prévoyait des rentrées de 15'774'500 francs.

Les importantes variations constatées au fil des ans sont essentiellement dues aux contributions des personnes morales. Alors qu'elles ont à plusieurs reprises franchi la barre des 6 millions au cours de la décennie écoulée, elles n'atteignent pas le million en 2025, chutant à 992'907 francs pour une somme budgétisée de 3'325'000 francs. Cette situation s'explique par le contexte conjoncturel et les décomptes finaux 2024 qui ont conduit au remboursement en 2025 de sommes conséquentes perçues en trop l'année précédente.

### **Pression structurelle sur les finances**

Bien que sensiblement moins spectaculaire, la baisse enregistrée du côté des personnes physiques n'a pas arrangé les choses. Alors que les rentrées fiscales étaient encore légèrement supérieures à 9 millions de francs en 2023 et 2024, elles totalisent 8'199'147 francs, soit près d'un demi-million de francs de moins que le montant figurant au budget.

Si l'on compare l'endettement total de la commune – 35'985'000 francs – aux impôts totaux encaissés l'an passé, on constate que la dette correspond à environ 2.8 fois les rentrées fiscales. Ce rapport était grosso modo de 0.99 en 2016 et de 2.0 encore en 2024. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un ratio officiel, cet ordre de grandeur en dit beaucoup sur la situation financière de la commune de Saint-Imier.

### **Augmentation de la quotité d'impôt: un passage obligé**

«L'endettement augmentant plus vite que les recettes fiscales, la pression structurelle sur les finances communales est une réalité », explique Carole Juillerat, administratrice des finances. «D'autant plus que les charges totales en globalité présentent une tendance à la hausse sans que les revenus n'augmentent.»

Face à un déficit structurel de l'ordre de trois millions de francs, les mesures d'économies engagées par le Conseil municipal suite à l'audit organisationnel et financier réalisé par Compas Management Services ne suffiront pas à rétablir la situation, rappelle pour sa part Corentin Jeanneret. «Au risque de se répéter, il faudra impérativement passer par une augmentation de la quotité d'impôt pour maintenir le niveau des prestations communales.» C'est à la fixation de cette dernière que s'attèle désormais le Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration du budget 2027. (cm)

## Piscine en plein air

# Rappel des règles de sécurité et d'hygiène

L'ouverture de la piscine en plein air a rencontré un vif succès durant le week-end de Pentecôte, avec une affluence record pour un mois de mai. Afin de garantir la sécurité de toutes et tous, le Conseil municipal souhaite rappeler quelques règles d'utilisation.



### Sécurité

Les enfants en âge de scolarité obligatoire sachant nager et répondant aux critères du test CSA (contrôle de sécurité aquatique) ne doivent pas être accompagnés. L'attestation CSA doit toutefois être présentée à l'entrée. Si la carte ne peut être présentée ou en cas d'échec au test, les enfants doivent être accompagnés d'une personne majeure responsable.

Le personnel chargé de la surveillance de la piscine ne peut garantir une surveillance individuelle et personnalisée de chaque enfant ou non-nageur. Dès lors, les détenteurs de l'autorité parentale doivent veiller à ce que leurs enfants ne fréquentent la piscine qu'en compagnie d'adultes, sous la responsabilité desquels ils seront placés, avec une présence constante au bord du bassin afin d'assurer un contrôle permanent de l'enfant lorsqu'il se baigne.

Nos gardes-bains sont habilités à reconduire auprès de leur responsable tout enfant se trouvant seul au bord des bassins. Nous vous remercions de réserver un bon accueil à ces interventions, qui visent à garantir la sécurité de chacun.

Les groupes et les écoles sont tenus de s'annoncer au minimum 1 semaine à l'avance auprès du garde-bain responsable. L'accompagnant responsable doit être titulaire d'un brevet Plus Pool valable délivré par la Société Suisse de Sauvetage.

### Hygiène

Nous remercions les baigneurs de bien vouloir faire usage des douches avant d'entrer dans les bassins.

Ce geste simple évite les réactions chimiques toxiques, préserve la qualité de l'eau et optimise son traitement et limite les coûts d'exploitation. En effet, lorsque les produits cosmétiques et la sueur entrent en contact avec le chlore, ils forment des composés chimiques nocifs appelés chloramines. Ces substances sont responsables de la forte odeur de chlore et provoquent des irritations des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

La douche préalable permet également d'éliminer les bactéries, virus, peaux mortes et résidus corporels. Cela empêche l'eau de se troubler et limite la prolifération des microbes. Moins l'eau est chargée en impuretés, moins le bassin a besoin de produits désinfectants.

Un geste très simple pour le bien-être de tous.

Nous rappelons encore que seuls les vêtements adaptés à la baignade sont autorisés dans les bassins. Les caleçons ou sous-vêtements portés sous les maillots de bains, ainsi que les t-shirts ou vêtements portés durant la journée, ne sont pas admis dans l'eau. Nous remercions les baigneurs d'adapter leur tenue en conséquence.

### **Respect des consignes**

Les directives données par les gardes-bains responsables et auxiliaires doivent être impérativement respectées par toutes et tous. Elles contribuent au bon fonctionnement de l'établissement et permettent à chacun de profiter de la piscine dans les meilleures conditions.

Les directives d'utilisation de la piscine en plein air peuvent être consultées au moyen du QR code ci-dessous. Il est également possible de visionner la vidéo de sensibilisation réalisée par l'Association des piscines romandes et tessinoises via le lien indiqué ci-dessous.



<https://www.aprt.ch/upload/editor/p01877-motion-hygiene-fr-260427-low.mp4>

Différentes manifestations seront organisées durant la période estivale. Elles seront communiquées en temps voulu via les réseaux sociaux de la Municipalité.

Le Conseil municipal remercie l'ensemble des usagers de la piscine en plein air de leur collaboration et leur souhaite une excellente saison estivale. (cm)

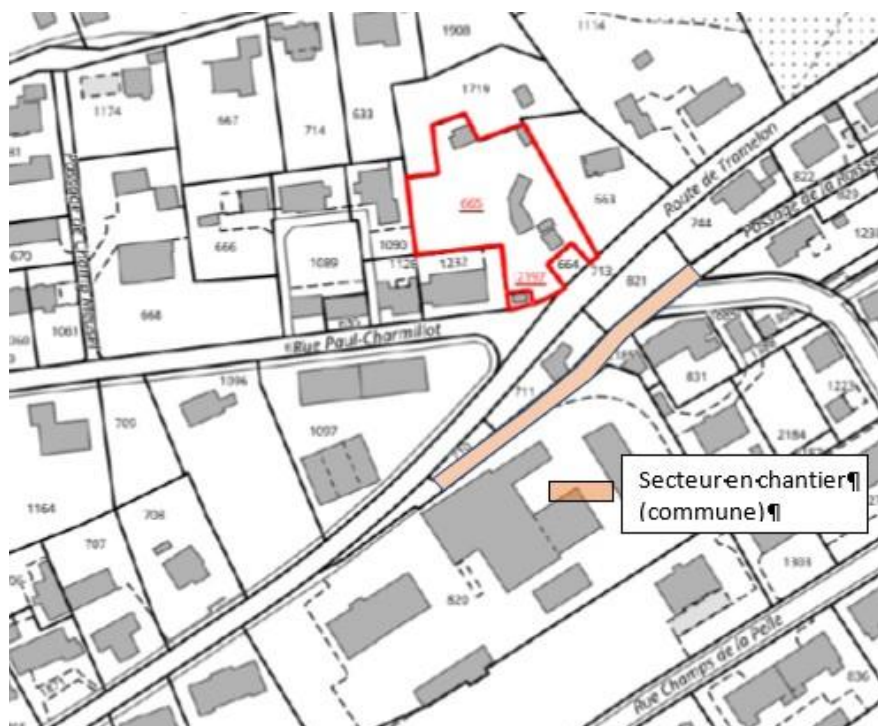
# Route de Tramelan et Passage de la Raisetete

Les travaux communaux de modernisation des réseaux souterrains présents dans la route de Tramelan sont arrivés à leur terme. Le renforcement du réseau électrique et la mise sous terre de la ligne aérienne ont permis de renouveler les raccordements de 16 bâtiments présents le long de la Route de Tramelan et le Passage de la Raisetete.

Les monteurs des Services techniques ont ensuite procédé au démontage de la ligne aérienne, laissant place à l'Office de Ponts et Chaussées du canton pour la rénovation de la route et la mise en place d'une paroi anti-bruit.

Les travaux communaux se poursuivent actuellement dans le secteur ouest du Passage de la Raisetete qui est fermé au trafic routier. La conduite d'eau historique qui amène l'eau de la source de la Raisetete à Saint-Imier depuis 1893 sera changée ainsi qu'une conduite de gaz. Cette nouvelle étape du projet devrait être terminée d'ici mi-juillet 2026

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif que la signalisation provisoire soit respectée afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants. (cm)



## Mairie

# Nouvelle permanence le 18 juin

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient une nouvelle permanence le 18 juin prochain. Il s'agira de la cinquième de l'année.

Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale, sans avoir besoin de prendre rendez-vous au préalable. Cette permanence offre l'opportunité d'échanger avec Corentin Jeanneret, de lui poser des questions ou de partager ses préoccupations en lien avec la commune. (cm)

## Représentations du Conseil municipal

Le 1<sup>er</sup> juillet, Corentin Jeanneret et Gisèle Tharin prendront part à la cérémonie de clôture du ceff commerce, à Tramelan.

Le 1<sup>er</sup> juillet, Samuel da Silva se rendra à la cérémonie de clôture du ceff industrie, à Tramelan.  
Le 2 juillet, il participera aux deux cérémonies de clôture du ceff santé-social à Tramelan. (cm)

## Nonagénaire

Le 9 juin, Josika Iles, conseillère municipale, et Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la Rue Agassiz 1 pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de Simone Bickel.

Les représentants des autorités ont eu le plaisir de lui remettre l'attention destinée aux nonagénaires. (cm)

## Route de Mont-Soleil

# Perturbation de la circulation

**Dans la seconde moitié du mois de juin 2026 jusqu'au début du mois de juillet, l'entreprise forestière Domont, en collaboration avec des équipes des Travaux publics, procédera à des travaux forestiers et de purge des falaises sur le versant nord de la vallée (Montagne du Droit) afin de renforcer la sécurité contre les chutes de pierres.**

Il s'agira principalement de purger les parois rocheuses directement en contre-haut de la route et d'évacuer les blocs de roche mobiles présents sur le versant avant de coucher les arbres secs et malades en travers de la pente pour créer des barrières naturelles contre les éboulements de faible à moyenne importance.

Ces mesures contribuent en premier lieu à sécuriser la frange nord de la zone urbaine mais également à renforcer la sécurité sur la route de Mont-Soleil et les sentiers pédestres qui traversent ce versant.

Cette façon de travailler comporte de nombreux avantages (entretien et renouvellement des peuplements et des essences, économie notamment) et rend de nombreux services écosystémiques (création d'abris pour les petits mammifères et les insectes, diversification du substrat forestier favorable aux champignons, par exemple).

Ces interventions sont planifiées à titre indicatif sur trois périodes, à savoir entre le 22 et le 24 juin, entre le 29 juin et le 2 juillet ainsi qu'entre le 6 et le 9 juillet.

Ces travaux se dérouleront sur route ouverte ; des interruptions temporaires de trafic et des temps d'attente sont donc à prévoir. Il est recommandé aux riverains de prendre leurs dispositions en conséquence.

De plus, la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension. (cm)

Saint-Imier, le 9 juin 2026